Convention de partenariat

Université Bordeaux Montaigne – CROUS de Bordeaux-Aquitaine
Volet spécifique « Vie étudiante »
Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2026-2030

Préambule

La réussite étudiante constitue un objectif central du service public de l'enseignement supérieur. Elle dépend à la fois de la qualité des formations, de l'environnement pédagogique et scientifique, et également des conditions de vie des étudiants, notamment en matière de logement, de restauration, de santé, d'action sociale, de vie de campus, d'accès aux droits et d'engagement étudiant.
L'Université de Bordeaux Montaigne et le CROUS de Bordeaux-Aquitaine souhaitent dès lors formaliser leur partenariat en matière de vie étudiante. Le présent document constitue le volet spécifique relatif à la vie étudiante du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Université de Bordeaux Montaigne pour la période 2026–2030. Il a pour objet de définir les priorités communes de l'université et du CROUS, d'identifier les projets structurants à conduire sur la durée du contrat et d'organiser la gouvernance de la politique de vie étudiante à l'échelle du site universitaire.
Ce partenariat s'inscrit dans une logique de stratégie de site et de politique territoriale de la vie étudiante. Il intervient dans un contexte marqué par plusieurs enjeux structurants pour la période 2026–2030, notamment la persistance et l'évolution des situations de précarité étudiante, les besoins croissants en matière de santé mentale, les évolutions démographiques étudiantes, les enjeux de transition écologique et de sobriété, l'attractivité des territoires universitaires ainsi que la prise en compte des besoins de publics spécifiques, notamment les étudiants internationaux, les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés ou encore les sportifs de haut niveau.
Dans ce cadre, l'Université et le CROUS entendent renforcer une approche coordonnée et territorialisée de la vie étudiante. La politique de restauration étudiante constitue notamment un élément essentiel de la politique sociale étudiante. L'accessibilité financière de la restauration universitaire, en particulier à travers la mise en place du repas à tarification sociale à un euro pour l'ensemble des étudiants, constitue un levier important de lutte contre la précarité étudiante, d'amélioration des conditions de vie et de réussite universitaire. Les partenaires veillent chacun à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif à l'échelle du site universitaire. Dans cette perspective, une attention particulière est également portée à la qualité de l'accueil des étudiants, notamment lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'à leur intégration dans les environnements universitaires et territoriaux. Cette dimension constitue un levier essentiel de réussite étudiante et d'attractivité des sites.

1 : Diagnostic territorial de la vie étudiante

L'Université de Bordeaux Montaigne et le CROUS de Bordeaux-Aquitaine partagent un diagnostic territorial de la vie étudiante portant sur la situation du logement étudiant, l'offre de restauration étudiante, l'accès aux soins et à la santé étudiante, la situation sociale des étudiants, la vie associative étudiante, la vie culturelle et sportive, les spécificités territoriales du site universitaire, l'attractivité étudiante du site ainsi que les principaux besoins identifiés en matière de vie étudiante. Ce diagnostic partagé constitue le fondement du présent volet spécifique et oriente les priorités d'action conduites conjointement par l'université et le CROUS.

2 : Axes stratégiques du partenariat Université - CROUS

2.1 : Logement étudiant

Le CROUS est l'opérateur majeur du logement étudiant sur le campus bordelais et les sites délocalisés. L'Université et le CROUS s'attachent à conduire, dans la limite de leurs compétences respectives et des moyens mobilisables, une politique coordonnée en matière de logement étudiant. Cette politique vise à maintenir et développer une offre de logement étudiant accessible, à améliorer la qualité du parc existant, à accompagner les opérations de rénovation et de développement de logements étudiants et à améliorer l'information des étudiants sur les solutions de logement disponibles. Les actions conduites dans ce domaine s'inscrivent en cohérence avec les schémas directeurs immobiliers, les contractualisations territoriales, notamment le CPER, ainsi qu'avec les priorités définies par les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.

L'Université et le CROUS s'entendent sur la nécessité du bon accueil des primo-entrants, de la recherche de solutions pour faciliter le logement en soutien, notamment, de la politique d'accueil international de l'Université. Aujourd'hui, une convention lie le CROUS à l'Université pour la réservation, chaque année, de contingents de logements en faveur des étudiants internationaux. Chaque année, le niveau des contingents est fixé en fonction des besoins constatés et des logements disponibles parc dans le respect du cadre réglementaire et de la circulaire du CNOUS relative aux attributions de logements et à la gestion locative.

2.2 : Restauration étudiante

L'Université et le CROUS s'engagent à garantir une offre de restauration étudiante accessible et adaptée aux différents sites universitaires. La mise en place du dispositif de repas à tarification sociale à un euro pour l'ensemble des étudiants conduit à une augmentation significative de la fréquentation des structures de restauration universitaire. Cette évolution implique une coordination renforcée entre l'Université et le CROUS afin d'anticiper et de gérer les flux d'étudiants dans les restaurants universitaires et les points de restauration.
Cette coordination porte notamment sur l'organisation des emplois du temps, l'adaptation des horaires d'ouverture des structures de restauration, l'organisation des rythmes de distribution, l'adaptation des capacités d'accueil et l'information des étudiants. En ce sens, l'intensification du recours à la carte Izly, qui offre la possibilité d'un paiement sans contact et donc d'un passage rapide en caisse, est un enjeu partagé. Afin d'affiner la production du Crous et de garantir une réponse aux besoins réels des étudiants, l'Université et le CROUS conviennent de leur volonté commune de travailler sur la prédiction de la fréquentation des sites de restauration universitaire.

L'Université et le CROUS veillent également à garantir une accessibilité territoriale de la restauration étudiante, y compris sur les sites universitaires secondaires, notamment par le développement, lorsque cela est pertinent et en complément de l'offre de restauration universitaire, de solutions de restauration adaptées pouvant reposer sur des dispositifs de conventionnement ou d'agrément de partenaires locaux.

2.3 : Santé étudiante et action sociale

L'Université et le CROUS s'engagent à renforcer la coordination entre le service de santé universitaire et les services sociaux du CROUS afin d'améliorer l'accompagnement global des étudiants. Cette coordination vise notamment à améliorer l'accès aux soins, à renforcer les actions de prévention en matière de santé, à développer les dispositifs de soutien psychologique et à améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de précarité.
Les partenaires veillent également à renforcer l'accès aux droits sociaux, à lutter contre le non-recours aux aides, à améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide et à coordonner les dispositifs d'accompagnement social. Dans ce cadre, l'Université et le CROUS contribuent à la mise en œuvre d'un guichet unique étudiant à l'échelle du site ou du territoire avec les partenaires, afin de simplifier l'accès des étudiants à l'ensemble des services et dispositifs d'accompagnement.

2.4 : Vie de campus, vie associative, culture et sport

L'Université et le CROUS s'engagent à développer la vie de campus et l'engagement étudiant. Cette politique vise à soutenir la vie associative étudiante, à développer les actions culturelles et sportives, à favoriser l'aménagement de lieux de vie étudiante sur les campus, à soutenir les initiatives étudiantes et à valoriser l'engagement étudiant. Elle intègre également les enjeux d'inclusion, d'égalité, de transition écologique et de développement de campus durables et responsables.

2.5 : Coordination de la politique de vie étudiante

L'Université et le CROUS s'engagent à renforcer la coordination de leur politique de vie étudiante et à définir une stratégie commune à l'échelle des sites universitaires.
Cette coordination porte notamment sur le partage des diagnostics territoriaux, la coordination des projets immobiliers et d'aménagement, la coordination des politiques sociales, des actions culturelles et sportives ainsi que la communication à destination des étudiants.

2.6 : Accueil des étudiants et intégration dans la vie universitaire

L'Université et le CROUS s'engagent à développer une politique coordonnée d'accueil des étudiants, en particulier à destination des primo-entrants et des étudiants internationaux, afin de favoriser leur intégration rapide dans leur environnement universitaire et territorial.
Cette politique d'accueil repose sur la mise en œuvre d'actions conjointes visant à améliorer la lisibilité des services proposés par l'Université et le CROUS, à faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et à permettre aux étudiants de s'approprier leur nouvel environnement de vie.
Elle se traduit notamment par l'organisation d'actions d'accueil en début d'année universitaire, la mise en place de dispositifs d'information et d'orientation, le développement d'événements favorisant la découverte des services et des acteurs du site, ainsi que par des initiatives visant à renforcer l'intégration sociale, culturelle et territoriale des étudiants.
Une attention particulière est portée à la coordination de ces actions à l'échelle des différents sites universitaires, ainsi qu'à leur articulation avec les partenaires territoriaux.

Le réseau des Crous s'engage pour la création par labellisation ou construction d'une résidence de la réussite par académie dans le but d'apporter aux étudiants les plus socialement fragiles en première année, un soutien méthodologique et/ou social en s'appuyant sur des pairs tuteurs. L'Université et le CROUS travailleront ensemble et aux côtés du rectorat d'académie et des acteurs engagés dans la réussite étudiante pour codévelopper la résidence de la réussite du CROUS.

3 : Projets structurants du site

L'Université et le CROUS identifient, sous réserve de leur faisabilité et des moyens mobilisables, plusieurs projets structurants à conduire sur la durée du contrat, notamment en matière de logement, de restauration, d'accueil des étudiants, de vie de campus, de santé étudiante et d'accompagnement des publics spécifiques.
Ces projets peuvent notamment porter sur le logement étudiant, la restauration universitaire, la création ou le développement d'un guichet unique étudiant, l'aménagement de lieux de vie étudiante, le développement de la vie associative étudiante, les actions en faveur de la santé étudiante et de la santé mentale, les actions en faveur des publics spécifiques ainsi que les projets culturels, sportifs ou de vie de campus.
Ces projets font l'objet d'un suivi dans le cadre de la gouvernance prévue par la présente convention.

4 : Gouvernance du partenariat Université - CROUS

Il est institué un comité de pilotage Université – CROUS pour la vie étudiante. Ce comité assure le suivi de la mise en œuvre du présent volet spécifique, la coordination des politiques de vie étudiante, l'identification des priorités et des projets structurants, le suivi des indicateurs de vie étudiante et l'articulation avec le contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'université. Il assure également le suivi de la fréquentation des structures de restauration universitaire et de la gestion des flux étudiants.
Ce comité se réunit au moins une fois par an.

En outre, l'Université et le CROUS s'engagent à poursuivre leur participation croisée à leurs instances respectives (conseil d'administration du CROUS, commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université, commissions CVEC du CROUS, commission CVEC et commissions FSDIE de l'Université).

5 : Indicateurs de suivi

Le suivi du présent volet spécifique s'appuie sur des indicateurs relatifs notamment au logement étudiant, à la restauration universitaire, à l'action sociale, à l'accès aux soins et au soutien psychologique, à la vie associative, culturelle et sportive ainsi qu'à la satisfaction étudiante et aux conditions de vie étudiante. Ces indicateurs sont suivis dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'université.

6 : Durée de la convention

Le présent volet spécifique est conclu pour la durée du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'Université de Bordeaux Montaigne, soit pour la période 2026–2030.

7 : Signatures

Fait à Bordeaux, le 7 juillet 2026

Pour l'Université Bordeaux Montaigne	Pour le CROUS de Bordeaux
La Présidente / Le Président	La Directrice générale / Le Directeur général
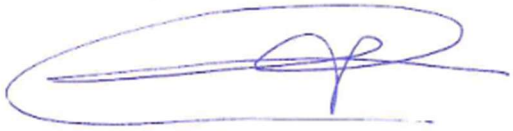	
Alexandre Péraud	Dominique Froment